

# Regards

## sur Anjou

Volume 34, numéro 8 — Octobre 2007

## Réalisons ensemble nos objectifs!

Je tiens d'abord à remercier chaleureusement les nombreux Angevins qui ont, cet été, répondu au sondage touchant les enjeux de développement de l'arrondissement d'Anjou. Contrairement à ce que certains peuvent croire, les citoyens ont démontré qu'ils s'intéressent vraiment aux enjeux locaux.

J'ai lu tous les commentaires écrits par les participants et je peux vous affirmer que l'exercice a été très enrichissant. Les réponses au sondage offrent aux élus d'Anjou des orientations pour l'avenir et surtout confirment certaines préoccupations actuelles des résidents de l'arrondissement.

En tenant compte également de la croissance des dernières années à Anjou, particulièrement sur le plan démographique, votre administration cherche à répondre adéquatement à la situation par l'ajustement des services de l'arrondissement aux besoins grandissants et aux défis à venir.

Les consultations publiques, tenues à la fin de septembre à différents endroits de l'arrondissement, nous ont non seulement permis de mieux connaître vos préoccupations mais également de vous faire part des nôtres. Comme vous le savez maintenant, nombre d'arrondissements sont aux prises avec des situations budgétaires fort délicates et les prochains mois n'annoncent rien de positif. Bien que certaines inquiétudes des citoyens, notamment en matière d'environnement et de sécurité publique, soient tout à fait légitimes, la tendance à vouloir diminuer les budgets des arrondissements par la Ville rend très difficile la mise en place de services appropriés pour répondre aux attentes des citoyens. Par exemple, comment exiger une plus grande présence policière sur notre territoire lorsque Montréal demande au Service de police de couper 20 M\$ dans son budget 2008? Si on peut trouver une justification à cette demande, elle risque néanmoins d'affecter considérablement l'efficacité des postes de police de quartier dont celui d'Anjou.

Malgré les limites qui nous sont imposées, nous sommes convaincus de l'importance de maintenir une gestion proactive. Pour satisfaire nos citoyens, nous devons faire preuve de plus de vigilance et créativité. Cependant, c'est ensemble – élus, employés et citoyens –, que nous pourrions appliquer les meilleures solutions possibles pour conserver la qualité de nos services, de nos équipements et combler nos besoins nouveaux. En faisant preuve de créativité et de coopération de part et d'autre, nous atteindrons nos objectifs.

J'incite donc à nouveau tous les Angevins à nous aider, particulièrement en suivant nos règlements et nos conseils pratiques. Autant aux chapitres des heures de stationnement permises, de la collecte des feuilles mortes, de l'entreposage du bois de chauffage et du déneigement de votre propriété, vous pouvez faciliter le travail des employés de votre arrondissement et ainsi limiter les dépenses dès aujourd'hui.

Avec votre collaboration, nous réussirons à conserver, voire même augmenter nos services et notre qualité de vie à un coût raisonnable.

**Luis Miranda**

Je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre au 514 493-8010.



Passage pour piétons

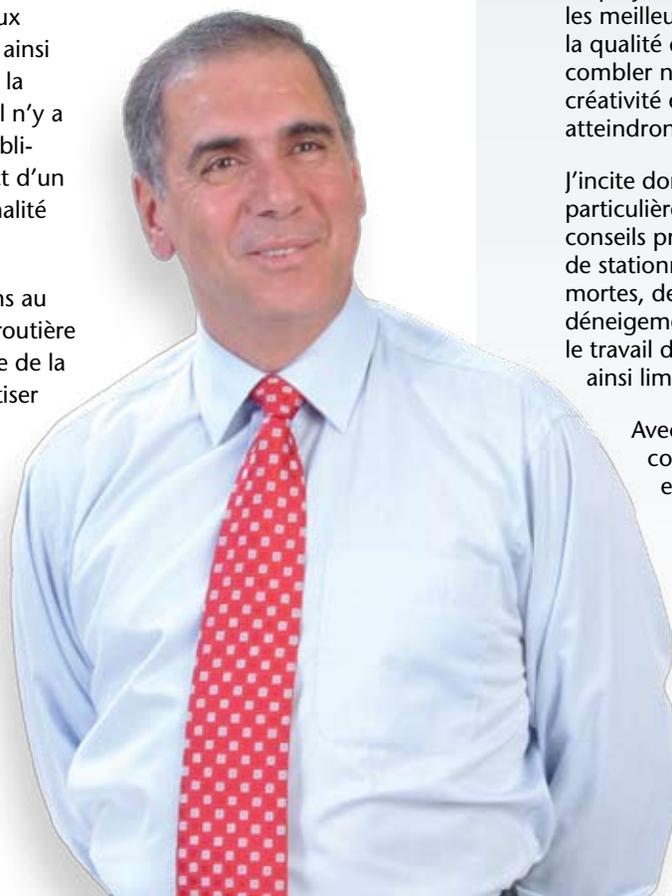
## Votre sécurité passe avant tout!

L'arrondissement désire rappeler à tous ses citoyens d'être **très vigilants** et de ne courir aucun risque à Anjou et ailleurs en ce qui concerne les passages pour piétons. Prenez également le temps nécessaire pour bien expliquer nos règles de sécurité à vos enfants.

Les passages pour piétons sont délimités par des bandes blanches situées aux intersections (avec feux de circulation ou non) et identifiés par un panneau ainsi que par des bandes jaunes logées hors intersections. Ces passages donnent la priorité au piéton lorsqu'il s'y engage (celui-ci doit cependant s'assurer qu'il n'y a aucun risque à les emprunter). Les **automobilistes** et les **cyclistes** ont l'obligation de s'immobiliser pour les laisser passer. Tout manquement au respect d'un passage pour piéton entraîne une amende. Toujours désagréable, cette pénalité demeure néanmoins utile pour rappeler à tous d'agir de façon sécuritaire.

Alors que le bilan routier n'a cessé de se **détériorer** depuis environ cinq ans au Québec, le gouvernement a décrété que 2007 serait l'année de la sécurité routière et que toute la population serait invitée à y adhérer. Tous les corps de police de la province ont élaboré cette année des stratégies particulières afin de concrétiser leurs actions et leur rôle. À Anjou, les policiers du Poste de quartier 46 mèneront sur tout le territoire une campagne de sensibilisation axée sur la sécurité routière du 1<sup>er</sup> au 28 octobre prochain.

**Soyons vigilants! Un piéton ne fait jamais le poids lors d'un accident.**





Vous changez d'heure, pensez aux piles

## La sécurité ne tient parfois qu'à une pile !

Nous changeons d'heure le **dimanche 4 novembre** prochain. C'est une belle occasion de penser à remplacer les piles de vos avertisseurs de fumée. Ce simple geste pourrait d'ailleurs vous sauver la vie et celle des autres.

### Obligations des propriétaires et des locataires

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) rappelle qu'en vertu de la réglementation de l'arrondissement, le propriétaire d'un bâtiment doit prendre les mesures pour assurer le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et placer une pile neuve lorsqu'il loue un logement ou une chambre à un nouveau locataire. De son côté, le locataire est tenu de changer la pile de l'avertisseur tous les six mois et d'informer sans délai le propriétaire de tout avertisseur défectueux.

### Une vérification n'est jamais de trop !

Le SSIM vous conseille de vérifier le bon fonctionnement des piles, au moins une fois par mois, en appuyant sur le bouton d'essai de chaque avertisseur, et de remplacer les piles au moins deux fois par année (à chaque changement d'heure). Notez aussi que des piles rechargeables ne doivent pas être utilisées dans un avertisseur de fumée.

### Entreposage du bois de chauffage

## Mon bois, j'y vois !

En prévision de l'hiver, nous vous rappelons les consignes à suivre en ce qui a trait à l'entreposage du bois de chauffage. Il est permis d'entrepoiser du bois de chauffage dans les cours latérales et à l'arrière de votre résidence. Le bois doit être empilé à plus de 30 cm d'une ligne de propriété et jusqu'à une hauteur maximale de 1,5 m du sol. Pour des raisons de sécurité en cas d'**incendie**, il faut corder le bois afin qu'il n'obstrue aucune porte ou fenêtre.

D'autre part, Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ont une importante mise en garde pour vous : l'utilisation du bois de chauffage en milieu résidentiel contribue largement à la **pollution atmosphérique**. Nous avons donc tous intérêt à recourir au chauffage au bois de façon modérée et à nous assurer que notre appareil de combustion minimise les rejets polluants.

Pour en savoir plus, visitez le [www.mddep.gouv.qc.ca/air/chauf-bois](http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/chauf-bois)



# Rapport sur la situation financière de l'arrondissement d'Anjou

déposé à la séance du conseil d'arrondissement du mardi 4 septembre 2007.

## Budget de fonctionnement

Chaque année, la Ville de Montréal alloue à chacun des arrondissements sa dotation budgétaire. Pour l'année 2006, la Ville nous a alloué un budget de 24 309 800 \$ au chapitre des dépenses et de 1 231 400 \$ au niveau des revenus anticipés. Cette enveloppe budgétaire était, quant à nous, insuffisante pour maintenir la quantité et la qualité des services auxquels la population angevine est en droit de s'attendre.

Malgré une gestion des plus rigoureuse des dépenses, celles-ci ont été plus élevées que prévu. Par ailleurs, les revenus ont également dépassé les prévisions. Néanmoins, l'exercice financier s'est soldé par un déficit de 324 600 \$ dû principalement à l'inscription d'une provision aux livres pour les coûts de santé et de sécurité au travail.

Même si le contexte budgétaire était difficile, les élus et l'administration de l'arrondissement ont œuvré à plusieurs réalisations au profit des citoyens.

### Principales réalisations pour l'année 2006

L'arrondissement d'Anjou a toujours été reconnu pour le sentiment d'appartenance des citoyens à leur communauté. Afin de raviver ce sentiment et de le souligner, plusieurs activités ont été réalisées. Notons, entre autres, le support donné par l'arrondissement à la Corporation des fêtes du 50<sup>e</sup> anniversaire d'Anjou, l'organisation d'une soirée hommage aux bénévoles, le défilé du père Noël et la réalisation d'une journée portes ouvertes, afin de mieux faire connaître les services de l'arrondissement.

Au chapitre de la culture, une programmation particulière a été mise de l'avant à la bibliothèque Jean-Corbeil dans le cadre de Montréal, Capitale mondiale du livre. Également, l'accessibilité à la succursale de la bibliothèque a été bonifiée par une augmentation des heures d'ouverture sans compter le fait que nous avons aboli les frais pour l'obtention de la carte de citoyen.

Dans un souci de bien cerner les besoins de la communauté et dans un esprit d'ouverture, l'arrondissement a procédé, dans le cadre de sa politique familiale, à la réalisation d'un sondage auprès des familles. Aussi, des soirées d'information ont été tenues afin de permettre aux citoyens d'exercer leur droit de parole sur l'opportunité de doter l'arrondissement d'un centre multifonctionnel.

Au cours de l'année 2006, nous avons également procédé à l'adoption d'une série de règlements dont un certain nombre en matière d'environnement. Nous avons aussi mis l'accent sur le patrimoine de verdure par un ajout très important d'arbres.

Enfin comme chaque année, l'entretien de la voirie municipale, du réseau d'aqueduc et d'égout ainsi que l'efficacité du déneigement ont été au cœur des préoccupations.

### En conclusion

Permettez-moi enfin de remercier tous les partenaires de l'arrondissement, ainsi que nos employés qui contribuent par leur engagement à la qualité de vie de notre arrondissement. Sur ce, je vous convie à surveiller la date de tenue de l'assemblée spéciale sur le budget au cours de laquelle je communiquerai les choix budgétaires 2008, de même que le programme triennal d'immobilisations.

## Programme d'immobilisations 2006

### Réalisations

Le budget d'immobilisation s'élevait en 2006, à 5 148 000 \$. À même ce budget, nous avons procédé à des programmes de réfection du réseau routier, à l'achat de mobilier urbain et de véhicules dont le tout premier véhicule hybride.

L'arrondissement s'est par ailleurs porté acquéreur de l'aréna du Mont Saint-Antoine, maintenant connu sous le nom d'aréna Chénier. Enfin, les travaux de réaménagement du parc du Bocage ont débuté en 2006.

### Budget 2007 et réalisations à ce jour

En 2007, l'enveloppe budgétaire octroyée par la Ville était de 24 660 000 \$, ce qui est nettement insuffisant pour faire face aux augmentations de dépenses et au maintien des services. Nous avons donc dû imposer une taxe locale pour assurer le maintien des activités, ce qui porte notre budget à 25 860 000 \$. D'après l'analyse de l'évolution des dépenses et des revenus, nous croyons pouvoir respecter les paramètres budgétaires et atteindre l'équilibre.

Le contexte budgétaire nous a par ailleurs amené à consulter les Angevins sur les services et les enjeux pour notre arrondissement. Également, un processus de consultation a été mené auprès des adolescents, afin d'élaborer des programmes à la lumière de leurs attentes et de leurs intérêts.

Enfin, nous procédons actuellement à une refonte complète de la réglementation en matière de zonage. Ce ne sont là que quelques exemples d'activités en cours de réalisation au-delà, bien entendu, de nos opérations quotidiennes.

### Le programme d'immobilisation 2007

Le budget d'investissement pour 2007 est de 5 148 000 \$, tout comme en 2006. Nos investissements ont permis de terminer les travaux de réaménagement du parc du Bocage, d'aménager un terrain synthétique de soccer au parc Lucie-Bruneau, d'effectuer des travaux de rénovation à l'aréna Chénier, d'acheter une souffeuse et un balai mécanique pour l'entretien de la voirie, et d'amorcer la réfection de certaines rues.

### Orientation budgétaire 2008

L'enveloppe que nous avons reçue pour 2008 est de 24 525 600 \$, soit sensiblement la même que pour 2007. Le contexte devient de plus en plus difficile pour l'arrondissement puisque, année après année, notre dotation n'est pas ajustée à la hauteur des augmentations de coûts. Encore cette année, l'arrondissement devra faire des choix extrêmement difficiles pour déposer un budget équilibré. Nous travaillons néanmoins déjà à divers scénarios budgétaires qui seront présentés à une prochaine séance du conseil. Enfin, au chapitre des dépenses en immobilisation, une enveloppe d'environ 5 M\$ nous a été allouée et nous sommes à prioriser les projets.



*Luis Miranda*

Luis Miranda, maire d'arrondissement



# Rétrospective de la Journée portes ouvertes

Vous étiez nombreux aux portes!



Pour une deuxième année de suite, les élus et le personnel de l'arrondissement ont accueilli un nombre impressionnant d'Angevins et d'Angevines lors de la Journée portes ouvertes du samedi 8 septembre dernier. Cette journée agréable, qui a rempli toutes ses promesses, visait d'abord et avant tout à permettre aux individus et aux familles d'Anjou de se familiariser avec l'ensemble des services offerts par leur arrondissement.

Le programme de la Journée s'est déroulé entre 10 h et 15 h dans l'aire de stationnement de la mairie d'arrondissement et dans les édifices municipaux adjacents. Lors de cette belle journée ensoleillée, les personnes présentes ont pu participer à nombre d'activités, dont l'épluchette de blé d'inde du midi et le tour de ville commenté en autobus. Parmi les autres activités, mentionnons l'exposition des différents véhicules d'utilité publique, comme la souffleuse à neige, les balais de rues et les véhicules hybrides, ainsi que celle des différents types de véhicules de pompiers. Ces derniers ont offert une visite guidée de leur caserne aux intéressés et, en plus, en ont mis plein la vue avec des démonstrations de sauvetage, la présence d'hommes araignées, etc. De leur côté, les forces policières ont attiré bien des Angevins de tout âge avec leurs patrouilleurs cavaliers et leurs chevaux, l'équipe d'intervention Swatt ainsi que leurs véhicules bien équipés. Tout en renseignant les citoyens sur les mesures de prévention à prendre quant au vol d'identité personnelle, l'arrondissement a également mis à la disposition de tous un camion de déchiquetage. Et, pour la première fois cette année, Urgence Santé a délégué une unité mobile que l'on pouvait visiter, ce qui a été fort apprécié.

Les différents services de l'arrondissement n'étaient pas en reste: kiosques d'information et documentation ont été remis par les employés œuvrant dans les secteurs de l'aménagement urbain, de l'embellissement, des affaires publiques et de la culture et des loisirs. Plusieurs citoyens ont profité de l'occasion pour s'informer des divers services disponibles. À la mairie d'arrondissement, les personnes présentes ont pu prendre part à une visite guidée du cabinet du maire et des autres locaux tout en prenant le temps d'échanger librement avec leur premier magistrat et les autres élus d'Anjou et des membres du personnel. Du côté de la bibliothèque Jean-Corbeil, alors que certains Angevins obtenaient rapidement leur carte de citoyen, d'autres s'affairaient à acheter des livres d'occasion à bon prix. Pour les plus jeunes, les ateliers de maquillage et de confection de bijoux (bricolage) ainsi que l'amuseur public, le magicien et les mascottes sur place sont venus ajouter une touche festive à cette journée de découverte. Il y avait également le mur d'escalade qui a été très populaire auprès des petits et des grands.

Les personnes présentes ont, de plus, participé à un tirage de plus d'une vingtaine d'arbres offerts par l'arrondissement d'Anjou. Chaque gagnant, qui avait déjà préalablement fait son choix entre trois essences disponibles, désignera par la suite l'endroit où la plantation sera effectuée sur sa propriété.

*Une journée gagnante pour tous à répéter!*



## Cordes en délire

Le **vendredi 2 novembre** à 20 h, l'arrondissement d'Anjou et la Caisse populaire d'Anjou sont fiers de présenter **Cordes en délire** à l'église Jean XXIII, située au 7101, avenue de l'Alsace. La logistique de cette soirée est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte.

Le violoniste Antoine Bareil et le violoncelliste Sébastien Lépine ne cessent de couper le souffle avec leurs quadruples axels musicaux, leurs triples vrilles piquées et leur sensibilité qui leur est propre!

Vous pouvez vous procurer des billets dès maintenant, au coût de 10 \$ l'unité à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la succursale, aux heures d'ouverture habituelles.

Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.

Veillez noter que les portes de l'église ouvriront dès 19 h 15. Pour tout autre renseignement, appeler au 514 493-8200.

## Soffio e Voce

Le concert de **Soffio e Voce**, présenté avec bonheur par votre arrondissement et la Caisse populaire d'Anjou le **vendredi 23 novembre** prochain à 20 h, aura lieu à l'église Jean XXIII, sise au 7101, avenue de l'Alsace. L'organisme Culture à la carte a fourni son soutien pour la logistique de cette soirée prometteuse.

L'ensemble **Soffio e Voce**, composé de trois chanteurs et de trois clarinettes, est unique en son genre. Il allie la force de la parole chantée avec le son dense et chaleureux des clarinettes. Ses membres ont joué au sein d'ensembles comme les violons du Roy, l'Orchestre symphonique de Québec, de Vancouver et I Musici. Ils ont donné des concerts non seulement à travers le Canada mais également aux États-Unis et dans divers pays européens, dont la France, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne et la Slovaquie.

Les billets, au coût de 10 \$ l'unité, sont disponibles dès aujourd'hui, aux heures d'ouverture habituelles, à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la succursale.

S'il reste des billets à écouler, ils seront disponibles à l'entrée.

À noter que les portes de l'église seront ouvertes dès 19 h 15. Pour toute information, composer le 514 493-8200.



## Collecte automnale des résidus domestiques dangereux (RDD)

La collecte des RDD aura lieu le **vendredi 19 octobre**, entre 12 h et 20 h, au parc Lucie-Bruneau, au 7051, avenue de l'Alsace. À cette occasion, l'entreprise Kadisal récupérera les appareils électroniques et le matériel informatique dont vous voulez vous départir. Les citoyens d'Anjou peuvent également aller porter leurs RDD à l'**Écocentre** de Rivière-des-Prairies, au 11 400, rue Léopold-Christin, à l'arrière de la cour de la voirie (9255, boulevard Henri-Bourassa Est). De la mi-octobre à la mi-mars, l'**Écocentre** est ouvert les mardis et mercredis, de 9 h à 16 h, les jeudis et vendredis, de 9 h à 18 h, et les samedis, de 9 h à 17 h. Il est fermé les dimanches et les lundis.

Veillez noter que la collecte des RDD est un service réservé aux personnes physiques. Les entreprises, les commerces et les institutions doivent faire appel à des entreprises spécialisées en récupération de déchets dangereux.

Renseignements: 514 493-8080 ou 514 493-8008 pour l'arrondissement d'Anjou et 514 868-4277 pour l'Écocentre.

## Collecte de feuilles mortes



Vos feuilles seront ramassées les mercredis suivants: **31 octobre, 7, 14 et 21 novembre**. Nous vous demandons de placer vos feuilles mortes dans des sacs en plastique fermés, transparents de préférence, et de les déposer en bordure dès le mardi soir, après 20 h, ou le mercredi matin, avant 7 h. Ces feuilles serviront éventuellement à produire du compost.

Informations: 514 493-5134

## Collecte de branches d'arbres

La collecte aura lieu du **22 au 26 octobre** et du **29 octobre au 2 novembre**, de 8 h 30 à 16 h. Cette collecte est offerte **sur appel seulement**. Il faut en faire la demande à la Direction des travaux publics, au 514 493-5130. Prière de placer les branches à l'avant de votre propriété, le côté coupé des branches **vers la rue**. Assurez-vous que celles-ci n'empiètent ni sur le trottoir ni sur la rue. Le diamètre du tronc ne doit pas dépasser 15 cm (6 po), soit la capacité maximale de la déchiqueteuse.

## Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen sera ouvert les **samedis 13 et 27 octobre** ainsi que le **10 novembre** prochains entre 9 h et midi. Vous pourrez y rencontrer, sans rendez-vous, l'un de vos élus pour discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire les suggestions, demandes ou commentaires qui vous tiennent à cœur. **Bienvenue!**

Samedi 13 octobre:

**Andrée Hénault**,  
conseiller de ville  
pour l'arrondissement d'Anjou

Samedi 27 octobre:

**Gilles Beaudry**,  
conseiller d'arrondissement  
District Ouest

Samedi 10 novembre:

**Michelle Zammit**  
conseillère d'arrondissement  
District Centre

Le Bureau est situé au  
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

## Prochaine séance du conseil d'arrondissement

La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement aura lieu le **mardi 6 novembre** à 19 h. Elle se tiendra comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

*Tous les citoyens y sont les bienvenus.*

## Nouveau règlement sur le déneigement des terrains

### Votre entrepreneur a son permis ?

Le nouveau règlement crée l'obligation d'obtenir un **permis pour les entrepreneurs** qui déneigent les entrées de stationnement, les allées et les aires de stationnement.

Soyez avisé que tout **propriétaire** doit s'assurer que son entrepreneur détient un tel permis pour l'année courante, dûment délivré par l'arrondissement.

Le coût du permis pour l'entrepreneur est de 100 \$ pour le premier véhicule moteur et de 25 \$ pour tout véhicule additionnel enregistré au même nom. Ce permis est valide du **1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre** et ne peut être cédé à un autre. On peut se le procurer au bureau d'arrondissement, au 7701, Louis-H. La Fontaine.

Lors de l'enlèvement de la neige, l'entrepreneur doit poser des poteaux de chaque côté de l'aire.

Pour plus d'informations, appelez-nous au 514 493-8008.

## Aux abris... mais pas immédiatement!

L'arrondissement d'Anjou autorise l'installation d'un abri temporaire pour un véhicule uniquement dans les zones résidentielles et commerciales, entre le **1 novembre et le 15 avril**. Vous pouvez cependant ériger la structure métallique sans la toile dès le **15 octobre**.

Évidemment, certaines normes doivent être respectées. Il est donc fortement conseillé, avant d'installer un abri temporaire, de **se renseigner** auprès du personnel de la Direction de l'aménagement urbain, du génie et des services aux entreprises, au **514 493- 5115**.



## Halloween et sécurité

### On ne veut pas vous faire peur, mais...

Lors de la **soirée d'Halloween**, il importe de respecter les conseils de sécurité suivants : portez un déguisement court avec des bandes réfléchissantes; ne portez pas un masque pouvant vous empêcher de bien voir. Utilisez plutôt du maquillage; ne traversez pas les rues en diagonale; visitez les maisons en groupe et demeurez sur le seuil plutôt que d'entrer à l'intérieur; examinez toujours les friandises récoltées avant de les manger.

**Voir et être vu**: les deux grands principes à retenir! Par ailleurs, nous invitons tous les automobilistes à redoubler de prudence le soir de l'Halloween.

Bonne soirée d'Halloween à vous tous, monstres, mutants et humains!

## Garer son véhicule en pensant aux autres

Vos voisins qui ne disposent pas d'un stationnement privé, notamment les locataires, se demandent souvent s'ils vont pouvoir garer leur véhicule dans la rue en rentrant au bercail. Pour leur permettre de trouver une place, l'administration municipale sollicite vivement la coopération des citoyens qui profitent d'une entrée privée ou d'un garage en leur demandant d'y garer leur véhicule en tout temps. Elle invite également tous les automobilistes à se garer de telle manière qu'un seul véhicule n'occupe pas simultanément deux espaces, empêchant ainsi le stationnement d'une autre voiture.

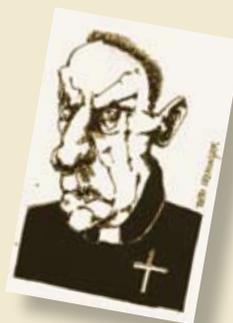
BIBLIOTHÈQUE  
**Jean-Corbeil**

Information: 514 493-8260



## La nuit des curés

Grâce au soutien du Conseil des Arts de Montréal, la bibliothèque Jean-Corbeil accueille le **jeudi 18 octobre à 19h 30** Les Productions du Diable Vert dans le spectacle, en version cabaret, intitulé **La nuit des curés**. Quatre artistes racontent des histoires grivoises sur les curés qui seront ponctuées par les interventions de l'animateur du spectacle. Ces quatre conteurs, le verbe en bandoulière, proposent par ce spectacle quatre tempéraments, quatre visions du monde ecclésiastique, quatre opportunités de voyage entre les croyances religieuses et les croyances païennes. Le spectacle, qui est gratuit, aura lieu à la salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil, sise au 7500, avenue Goncourt. Pour plus d'informations, téléphoner au 514 493-8260.



## Philibert le dragon

Dans le cadre de la semaine des bibliothèques publiques et dans l'esprit de l'Halloween, la bibliothèque Jean-Corbeil invite les enfants de 3 à 8 ans au spectacle de marionnettes, d'ombres chinoises, de théâtre et de musique. Il se déroulera le **samedi 27 octobre à 14h** dans la salle d'animation de la bibliothèque, sise au 7500, avenue Goncourt.

**Philibert le dragon** aime la musique. Il adore chanter malgré son petit zozotement. Malheureusement, il doit garder le château que ses parents lui ont offert pour son 10<sup>e</sup> anniversaire. Et pour être certain que Philibert ne passe pas tout son temps à chanter, la sorcière **Tundoipa** le surveille jour et nuit...

L'entrée est libre. Pour tout autre renseignement, composer le 514 493-8260



Bulletin d'information  
**Regards**  
sur Anjou



*Regards sur Anjou* est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication :  
Réalisation et conception graphique :  
Impression :  
Tirage :  
Distribution :

Aline Boulé  
Piranha Tendances  
Les impressions IntraMédia  
22 000 exemplaires  
Société canadienne des postes  
(Médiaposte)  
514 493-8000  
ville.montreal.qc.ca/anjou  
2<sup>e</sup> trimestre 1980

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

Copyright 2007 par l'arrondissement d'Anjou.  
La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.